

SGNE interpelle les listes électorales

Des défis sans précédent sont aujourd'hui posés sur le territoire de nos communes en termes d'emploi, de logement, de mixité sociale, d'environnement, de mobilité, de devenir du lien social associatif.

L'environnement qui figure dans les 5 premières préoccupations de nos concitoyens, nous semble devoir trouver une véritable place dans une politique locale. Parmi les collectivités locales, la commune a un rôle important à jouer pour impulser d'autres pratiques, pour accompagner un nouveau type de développement.

Autour de quelques questions structurées par thème, SGNE souhaite connaître les engagements que vous mettrez en œuvre au cours de votre mandat, si vous êtes élus.

1- La sobriété énergétique, la lutte contre le changement climatique et le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, méthanisation, géothermie, ...) sont des thématiques liées. Comment comptez-vous les promouvoir au niveau de la commune ?

Dans le cadre du programme «BBC pour tous en 2012» initié par Rennes Métropole dès 2009, nous souhaitons promouvoir, encourager activement la politique de généralisation de nouveaux standards de performance énergétique pour les constructions neuves et la réhabilitation des bâtiments anciens, qui permettent de prendre en compte à la fois l'évolution des modes de vie et la solvabilité des ménages, en réduisant l'impact financier de ces nouveaux standards pour les ménages.

La construction de nouveaux lotissements à Saint-Gilles devra faire l'objet d'une attention particulière autour du programme local de l'habitat de Rennes Métropole en relation avec les associations environnementales à Saint-Gilles.

Par ailleurs, nous sommes sensibles à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux à Saint-Gilles (écoles, restaurant scolaire, etc...) afin de diminuer leurs émissions de CO₂.

Nous engagerons une étude plus large recensant les possibilités de production d'énergie renouvelable sur la commune pour contribuer au plan climat-énergie.

En fonction des résultats de l'étude qui pourrait proposer aussi bien : la réalisation d'une chaufferie biomasse-gaz, d'un projet de méthanisation, de panneaux solaires, d'un projet éolien, ou autre projet de production renouvelable adaptée à l'échelle de Saint-Gilles et à son évolution pour les 10 à 20 ans, nous solliciterons les associations environnementales et en fonction du niveau financier, le projet sera partagé avec l'ensemble des Saint-Gillois.

En fonction des possibilités budgétaires de la commune et de la situation des engagements financiers établis au cours de ce dernier mandat, nous œuvrerons dans ce sens en associant selon la taille du projet, à la fois des fonds publics et des fonds privés pour la mise en œuvre d'un projet efficace de production environnementale durable adapté à l'échelle de Saint-Gilles et prenant en compte son évolution à 10-15 ans.

A minima pour le mandat à venir, nous œuvrerons pour la production d'énergie renouvelable

adaptée par l'installation de panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur sur les bâtiments municipaux. Les associations environnementales de la commune seront associées au projet qui sera mené sur la commune.

Il sera également nécessaire de faire évoluer l'éclairage de la commune en prenant en compte les nouvelles ampoules à économie d'énergie ou panneaux solaires à généraliser.

2- Que prévoyez-vous pour améliorer les transports publics, développer des alternatives au « tout voiture » et encourager les modes de transports actifs (piéton, cycliste..), en favorisant une mobilité économe en énergie ?

Avec l'arrivée des nouveaux habitants situés dans l'ensemble des tranches d'habitation des nouveaux lotissements, nous pensons qu'il est nécessaire de revoir les mode doux : les pistes cyclables jusqu'au bourg et aux écoles.

Nous devons également favoriser de nouveaux circuits de pédibus pour accéder aux écoles et favoriser l'esprit participatif et solidaire pour l'accompagnement des enfants par des adultes disponibles périodiquement et référencés.

Nous proposerons d'établir avec le milieu éducatif, les associations de parents d'élèves, une campagne de sensibilisation aux modes doux dans les écoles Primaires.

Nous réfléchirons également dans le cadre d'un plan local de déplacement, à promouvoir des solutions alternatives (des zones de circulation apaisée) pour accéder et circuler en toute sécurité vers le Centre-bourg, vers les commerces et services de proximité.

Nous encouragerons les Saint-Gillois dans le cadre de leurs déplacements vers le centre de St Gilles en proposant des solutions de stationnement accessibles pour stationner et cela dans une dynamique porteuse de sens, dans l'intérêt général.

Nous devons revoir la voirie et selon la rénovation du Centre-Bourg, les aménagements pour faciliter les accès sécurisés pour les piétons, les vélos, et faciliter ainsi les accès au centre-bourg en encourageant la pratique des modes doux : la marche et le vélo.

Faciliter les espaces piétons, c'est aussi faciliter la sécurité des publics fragiles (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap).

Avec l'aide de Rennes Métropole et la STAR, nous proposerons dans un premier temps un premier parc sécurisé pour le stationnement vélo en Centre-Bourg.

Pour les Saint-Gillois qui pratiquent l'inter-modalité pour accéder aux transports collectifs (bus, métro, train), en partenariat avec Rennes Métropole, nous proposerons en libre-service des vélos de ville pliant.

En relation avec les associations St-Gilloises, nous solliciterons périodiquement quelques associations Rennaises reconnues comme « Rayons d'actions » pour le vélo et « Espace piétons » pour participer à l'amélioration du réseau cyclable et pédestre à Saint-Gilles, promouvoir la marche et le vélo, pour aider à la réparation et à la sécurité des vélos.

Dans le cadre de la démocratie participative à laquelle nous sommes attachés, nous favoriserons des moments d'échanges avec les Saint-Gillois et les associations pour prendre en compte les attentes en matière de déplacements (pédestre, cyclable, transports publics, stationnement) qui répondent aux besoins des Saint-Gillois dans le seul intérêt général.

3- Quelles sont vos propositions pour favoriser la préservation des ressources naturelles (eau, air, sol, milieux naturels, ...) ?

Les communes et villes depuis leur origine, consomment dans leur développement quotidien les sols et les ressources naturelles de leur territoire au risque de rompre l'équilibre de leur environnement. C'est d'autant plus vrai dans les agglomérations qui se développent trop fortement et l'agglomération Rennaise en fait partie du fait de l'accélération de son urbanisation.

Dans une logique de développement durable et maîtrisé, notre ville doit veiller à une utilisation raisonnée des ressources de son environnement et préserver un maillage d'espaces naturels existant : le feuillus, les chemins, les espaces cultivés (maraîchers, agricoles) mais également les milieux naturels sensibles, les zones humides.

Saint-Gilles, dans tout projet de développement, doit intégrer la nécessaire préservation de son environnement et de ses milieux naturels.

Dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), notre commune devra veiller à développer l'urbanisation en priorité dans les zones où les réseaux existants ou très proches permettent l'accueil de nouveaux habitants et en assurant le tri et le recyclage de déchets produits par une nouvelle population. Le développement de Saint-Gilles doit également prendre en compte la réduction des pollutions et des nuisances à la source par le respect des normes de construction préservant l'environnement.

Nous affirmons notre attachement à la présence d'espaces verts dans le paysage urbain de Saint-Gilles. L'ampleur et la diversité remarquable de notre environnement paysager et naturel de notre commune constituent un véritable atout pour affirmer la cohérence indispensable entre patrimoine naturel et urbanisation. Il nous faudra organiser ainsi la proximité commune-nature recherchée par les Saint-Gillois et les nouveaux habitants.

Pour cela, nous défendrons impérativement à l'échelle de Rennes Métropole notre volonté de conservation des espaces verts (parcs, jardins) sur notre commune et à fortiori dans un espace d'urbanisation concentré.

Nous mettrons en lien tous les espaces verts pour constituer un véritable réseau de promenades urbaines dans Saint-Gilles. Des espaces de respiration et de convivialité dans les quartiers seront ainsi créés. Le végétal sera intégré dans les objectifs d'aménagement des espaces ouverts publics et privés. Nous devons également respecter et préserver les terroirs agricoles et intégrer le principe de maintien et de qualité de l'activité agricole.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, nous veillerons à l'installation de robinetterie de qualité supérieure pour maîtriser les économies d'eau dans les écoles, la cantine ou tout bâtiment municipal. Nous agirons également par une plus grande sensibilisation sur les économies d'eau possibles tant pour les acteurs municipaux que privés, notamment en privilégiant le recours aux eaux de pluie pour réduire la consommation d'eau.

Le milieu biologique présent sur notre commune se caractérise par sa diversité. Il inclut notamment des espèces rares de la faune et de la flore dont il convient de préserver la pérennité. Nous poursuivrons les actions préalablement menées pour réduire les pollutions liées notamment à l'utilisation des pesticides. Ces actions diminuent les pollutions diffuses qui sont une des causes majeures de dégradation de la qualité des eaux.

Nous serons attentif à la préservation des cours d'eau qui ont un impact positif pour le

développement de la biodiversité, l'amélioration du fonctionnement naturel de la rivière, à la gestion des inondations, à la continuité écologique.

En ce sens, nous devons concentrer nos efforts sur le sens civique et citoyen de l'ensemble des administrés pour respecter une utilisation économe des ressources naturelles :

- la qualité de l'air ;
- l'environnement sonore ;
- la qualité de l'eau ;
- les énergies renouvelables ;
- la gestion des déchets (sensibilisation de tous au tri des déchets, mise en place de solution de déchets de proximité et notamment des biodéchets);
- la protection de la faune et de la flore.

4- Comment prévoyez-vous de maîtriser l'étalement urbain, de veiller à un équilibre entre les zones urbaines et les espaces naturels et agricoles ?

Au cours du prochain mandat, nous ne serons pas en mesure de lancer un nouveau lotissement mais de le préparer en provisionnant financièrement une réserve foncière.

La concertation aura lieu avec les associations environnementales St-Gilloises et la population sur le choix des terrains afin de conserver d'une part un équilibre entre les zones urbaines et les espaces naturels et agricoles à préserver et d'autre part un équilibre autour du Centre-Bourg pour ne pas créer un éloignement géographique conséquent entre les nouveaux habitants et les services du Centre de bourg.

« Pour inscrire notre commune dans la nature sans blessure », le cahier des charges sera établi en concertation avec les associations environnementales de la commune pour la partie environnementale afin de ne pas renouveler les erreurs constatées et vécues sur l'Île des Bois pour éviter à la fois :

- la destruction de chemins et sentiers
- la destruction de talus, de déchaussement d'arbres
- l'entassement de gravats, etc...

Notre méthode :

Associer en partenariat les associations environnementales de St-Gilles pour participer aux projets de développement de futures ZAC (lotissement) ou Zone de développement économique, contribuant ainsi à la valorisation paysagère de sites qui s'articulera autour de deux objectifs : l'intégration de projets dans le paysage local et la création d'un paysage interne de qualité.

5- Quelles sont vos priorités d'actions pour protéger un cadre de vie de qualité et pour préserver le paysage bocager, au vu des propositions établies par l'étude bocagère de 1997 ?

- Créer ou remettre en place des chemins, des haies et espaces verts, des arbres autour des lotissements récents
- Recenser les lieux, les catégoriser progressivement en s'appuyant sur la connaissance des associations environnementales de la commune, sur les différentes études, les éléments bocagers qui font office de bocages en jouant la fonction de filtres de l'eau dans les pentes ou de corridor faunistique ou de brise-vent.
- Classer par priorité les opérations de reconstitutions du paysage bocager - Soutenir les opérations de reconstitution du paysage bocager et leur entretien
- Favoriser la communication vers les St-Gillois des parcours pédestres, VTT, courses à pied. Au total une trentaine de kilomètre de chemins à découvrir.
- Actualiser les modifications au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées) de St-Gilles
- Créer progressivement un puis plusieurs Vergers publics pour y planter des arbres fruitiers (classiques ou anciennes variétés) où chacun pourrait s'approvisionner à l'occasion
- Restaurer les parcours sportifs détériorés par le temps, et la zone verte qui n'est pas assez mise en valeur (plantation d'arbres type cerisier), valoriser le ruisseau
- Inscrire des emplacements réservés dans le plan de la commune avec un droit de préemption en cas de mutation afin d'optimiser les liaisons des sentiers pédestres de Saint Gilles avec ceux des communes voisines (Pleumeleuc, Clayes, la Chapelle-Thouaraut, Pacé, l'Hermitage) et d'éviter au maximum là où c'est possible les longues portions de macadam ou de routes à grande circulation.

6- Comment comptez-vous favoriser la production et la consommation écoresponsable de produits locaux et, sur ce thème, quelles sont vos propositions précises pour garantir une meilleure qualité aux produits distribués dans les cantines scolaires ?

- Nous favoriserons les circuits courts alimentaires en contribuant à l'implantation d'un vrai local pour la vente directe plus fréquente de produits fermiers et bio locaux à Saint-Gilles par l'association Clic des champs ou l'implantation d'un magasin type Brin d'herbes sur la commune.
- Une communication périodique sera faite à l'attention des Saint-Gillois
- Au même titre que notre projet volontariste de développement économique à St Gilles, nous soutiendrons tout projet d'installation d'un producteur bio/permaculture sur la commune.
- Nous analyserons à l'échelle inter-communale une possibilité de mutualisation de commandes publiques de produits locaux pour approvisionner la restauration collective (écoles). En fonction de la situation actuelle, la fréquence et les périodicités actuelles de mise en place de repas bio par semaine, nous veillerons à faire évoluer la fréquence selon les possibilités financières.

7- Pour articuler tous vos projets d'action communale autour d'un fil conducteur, quelle approche globale et cohérente envisagez-vous de mettre en œuvre ?

Tous les Saint-Gillois seront consultés pour les grands projets au delà d'un certain plafond financier réaliste (montant du plafond en cours de détermination) ayant une incidence sur la fiscalité communale des contribuables.

Nous plaçons au cœur de notre projet, la démocratie locale participative qui s'adressera à l'ensemble des citoyens et aux associations de la commune. Nous estimons que les élus doivent s'appuyer sur toutes les compétences de la société civile aussi bien dans la commune que dans les intercommunalités.

8- Comment pensez-vous travailler avec le milieu associatif ?

Nous travaillerons en étroite relation, en partenariat avec les associations concernées sur les différents sujets. Consulter les associations comme les Saint-Gillois est au cœur de notre projet de démocratie participative.

Nous ouvrirons des débats d'idées, de projets, des conférences animées par des spécialistes dans leur domaine en partenariat avec les différentes instances représentatives de la commune dont les associations.

Près de 20 associations Saint Gilloises œuvrent toutes l'année pour apporter culture, activités sportives et artistiques aux habitants.

L'équipe municipale soutiendra avec conviction l'intégralité des associations existantes et à venir au moyen de subventions et de soutien matériel, en fonction de chaque projet. L'équipe municipale s'attachera à ne léser aucune association. L'obtention de celles-ci s'effectuera dans les mêmes conditions que celles attribuées actuellement : demande de subvention à adresser à la Mairie chaque fin d'année, réflexion de l'équipe municipale sur le montant attribué et suivi des dépenses de chaque association afin de s'assurer de la bonne utilisation de celles-ci.

L'équipe municipale effectuera également une évaluation des besoins concernant les équipements sportifs présents sur la commune. De nombreux habitants nous ont interpellé sur le manque de créneaux horaires disponibles pour l'intégralité des associations sportives à Saint Gilles.

Concernant la culture pour tous, l'objectif sera de pérenniser cette offre afin d'attirer toujours plus de Saint Gillois aux différentes programmations annuelles. L'équipe continuera à œuvrer avec les nombreux bénévoles et échangera sur les programmations à venir afin d'apporter une programmation pour tous les âges et tous les goûts musicaux et artistiques.

Souhaitant accroître le nombre de participants à ces différentes manifestations culturelles, la formule d'abonnement actuelle à prix avantageux restera inchangée afin que chaque habitant puisse accéder aux programmations proposées.